Grand Montauban Communauté d'Agglomération

OBJET DE LA DECISION :
PEPINIERE D'ENTREPRISES - CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT ENTRE LE GRAND MONTAUBAN ET LA SOCIETE BAKARRA EVENEMENTS

DECISION

N° 297/2022

La Présidente du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération,

Vu l'article L.5211-10 du CGCT donnant au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer au Président pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée,
Vu la délibération n°349 du 23 décembre 2021 portant délégation du Conseil à la Présidente,

DECIDE :

- de passer une convention avec la Société BAKARRA EVENEMENTS, domiciliée 35 avenue du Danemark à Montauban représentée par Madame Eloïse NEGRE, ayant pour objet de déterminer le contenu, les modalités et les conditions de l'assistance que s'engage à apporter le service « Pépinière d'entreprises » du Grand Montauban à la société. L'ensemble de ces dispositions est consenti à titre gracieux.

- de signer la convention établie à cet effet.

Montauban, le 11 octobre 2022
La Présidente
Brigitte BAREGES

Communauté d'Agglomération Grand Montauban

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : 21 OCT. 2022

De sa publication et/ou notification le : 21 OCT. 2022

Mairie de Montauban – BP 764 – 82013 Montauban cedex
Tél : 05 63 22 12 00 / Fax : 05 63 93 58 00
mairiemontauban@montauban.com
www.montauban.com